

# PRENDRE UN RENDEZ-VOUS

## CONFIRMATION ET RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS



### Confirmation

Véh. automobile de moins de 4500 kg, habit. motorisée – classe 5  
Examen pratique

 Lundi 16 novembre 2020 à 15 h 20

**Date et heure limites** d'annulation ou de modification : Samedi, **14 novembre 2020 à 15 h 20**.

Si vous ne pouvez pas vous présenter à ce rendez-vous, vous devez nous en aviser dès que possible.  
**Après la date limite d'annulation ou de modification indiquée ci-dessus, des frais de 23,10 \$ seront facturés en cas d'absence.**

Le port d'un couvre-visage couvrant le nez et la bouche est obligatoire dans tous nos points de service, y compris durant les examens de conduite théoriques. Quant aux examens pratiques, il est fortement recommandé de porter un couvre-visage.

 Centre de services de Baie-Comeau   
625, boul. Laflèche, local 206  
Baie-Comeau  
(Québec) G5C 1C5

Votre numéro de confirmation est **TAKACAD5PX**. Ce numéro vous sera utile si vous devez communiquer avec nous.

Le numéro de téléphone donné est le **418 232-1116**.

## Modes de paiement

Les modes de paiement acceptés sont les suivants :

- par chèques (apportez deux chèques, un pour les frais d'examen et un pour le coût du permis)
- par carte de débit
- en argent comptant

## Documents d'identification exigés

Vous devez apporter une pièce parmi les suivantes :

- votre permis d'apprenti conducteur de classe 5 avec photo
- votre permis d'apprenti conducteur papier et votre carte d'identification pour l'examen de la Société (obligation de présenter cette carte si la Société vous l'a remise)
- votre permis probatoire avec photo
- votre permis de conduire avec photo si vous êtes déjà titulaire d'un permis d'une autre classe

Dans le cas où vous n'auriez pas ces pièces, vous devrez présenter deux des documents d'identité suivants dont un avec photo :

- votre passeport canadien
- votre carte d'assurance maladie
- votre certificat de citoyenneté canadienne
- l'original de votre certificat de naissance délivré par le Directeur de l'état civil après le 1<sup>er</sup> janvier 1994

Si vous avez moins de 18 ans et qu'il ne s'agit pas d'une reprise d'examen, vous devrez également présenter le formulaire Consentement du titulaire de l'autorité parentale signé. [↗](#)

## Véhicule

---

La Société ne met pas de véhicule à votre disposition. Le véhicule que vous utiliserez pour passer votre examen doit être en bon état mécanique.

Vous devez apporter à l'intérieur du centre de services, pour vérification :

- le certificat d'immatriculation valide du véhicule, signé par le propriétaire
- la preuve d'assurance responsabilité valide du véhicule
- le contrat de location ou le reçu de location du véhicule, s'il s'agit d'une location à court terme

## À noter

---

Vous devez fournir une attestation de réussite d'un cours de conduite, dûment remplie. (GRVW081)

Assurez-vous d'apporter votre formulaire du *Consentement du titulaire de l'autorité parentale* signé à votre rendez-vous (GRVW151)

Si vous ne vous présentez pas à votre rendez-vous sans l'avoir annulé ou modifié dans le délai indiqué sur la confirmation de rendez-vous, vous devrez payer des frais de 23,10 \$. (GRVW088)

Merci d'avoir utilisé nos services en ligne le 24 septembre 2020 à 13 h 03.

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2018